

Assurances

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **37 (2007)**

Heft 11

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

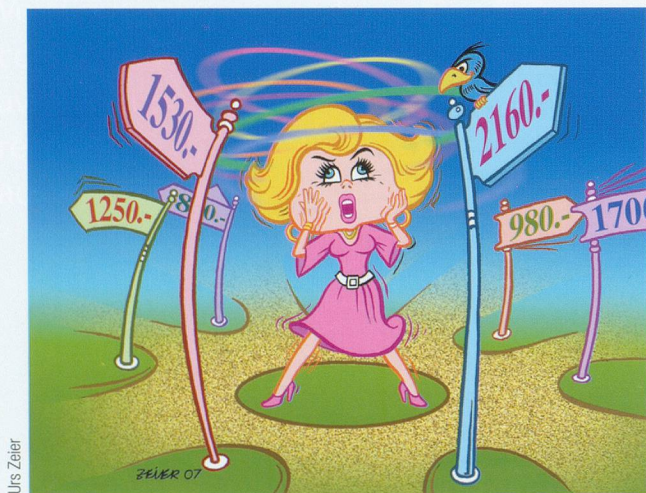
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Assurance maladie

Comment faire baisser les primes

Une fois n'est pas coutume, les primes vont diminuer en Suisse romande, sauf en Valais. Mais cette baisse est insignifiante, ce n'est qu'une moyenne, et certaines caisses restent très chères. Deux méthodes pour payer moins: changer de caisse ou choisir un modèle d'assurance alternatif.



La première solution est la meilleure. Elle peut générer des économies de 1000 à 1400 francs par année, selon le canton. Mais changer d'assureur n'est pas si facile...

Il faut prendre la peine de déchiffrer les tableaux comparatifs, se renseigner sur la caisse qu'on désire rallier et réussir à se faire accepter. En théorie, elle n'a pas le droit de vous refuser, mais certaines font

la sourde oreille, parce qu'elles n'arrivent pas à répondre à toutes les demandes ou tentent de dissuader des assurés âgés ou malades de joindre leurs rangs.

Inutile, donc, d'entreprendre des démarches pour économiser 10 ou 20 francs par mois. En revanche si la différence de prime est importante ou si l'on est financièrement très serré, il vaut la peine d'empoigner le dossier. Marche à suivre.

1. Choisir son nouvel assureur. Le document qui fait foi, c'est l'*Aperçu des primes 2008* établi par l'Office fédéral de la Santé publique (OFSP). Il permet de comparer les

tarifs des caisses en activité dans votre canton et leurs divers modèles d'assurance, standard ou alternatifs, avec franchise ordinaire et franchises à options. On peut le commander par téléphone (tél. 031 324 88 02) ou le consulter sur internet: www.primes.admin.ch.

Deux autres sites facilitent la tâche de l'assuré, avec leurs tableaux comparatifs et la possibilité de demander une offre par simple clic aux caisses qui offrent les primes les plus basses. Il s'agit de www.comparis.ch et www.bonus.ch.

Il est plus difficile de récolter des données sur la qualité du service fourni par les caisses maladie. Comparis attribue toutefois à chacune un «indice de satisfaction» plus ou moins élevé. Il signale, de même que Bonus.ch, celles qui sont les filiales d'un groupe important. L'OFSP dresse l'imposante liste des caisses avec leurs coordonnées. Il n'y a plus qu'à empoigner son téléphone pour leur demander des renseignements.

2. Se faire accepter. En principe, il suffit d'envoyer une lettre, de pré-

Caisses les meilleur marché

Assura figure parmi les trois caisses les plus avantageuses, et cela dans tous les cantons romands. Mais elle exige de ses assurés qu'ils paient les médicaments de leur poche, avant de se faire rembourser, et qu'ils gèrent eux-mêmes leur dossier: il faut mettre les factures de côté et ne pas oublier de les envoyer quand la franchise est dépassée. Mieux vaut donc éviter cette caisse si l'on souffre d'une étourderie malade... Les autres caisses les plus compétitives en Romandie sont trois filiales

d'Helsana (Aerosana, Avanex, Sansan) et deux filiales de CSS (Arcosana et Auxilia). Ce sont de petites caisses qui couvrent toute la Suisse romande, certaines étant plus avantageuses dans certains cantons. Un inconvénient toutefois: les trois filiales d'Helsana n'ont pas d'agence en Suisse romande: il faut envoyer ses factures à Kloten ou Zurich, et traiter par internet... En revanche les deux filiales de la CSS sont gérées par les agences de la maison mère, c'est nettement plus pratique.

férence recommandée, à votre nouvelle caisse en précisant que vous désirez vous assurer pour la base seulement sans prendre de complémentaires. Faites une copie, gardez le récépissé. Dès le départ, indiquez toutes les renseignements utiles: nom de votre ancien assureur et numéro d'assuré (éventuellement avec copie de votre police actuelle); compte bancaire; date de naissance; adresse et numéro de téléphone; type d'assurance que vous désirez souscrire: assurance de base ou modèle alternatif, avec franchise obligatoire de Fr. 300.– ou avec une franchise à option. Tel est le conseil de l'ombudsman de l'assurance maladie, Rudolf Luginbühl. Si vous ne transmettez pas ces données, la caisse vous enverra un formulaire à remplir, ce qui est une perte de temps. En revanche, il faut éviter de donner des indications sur votre état de santé. Si l'assureur vous envoie un questionnaire à ce sujet, retournez-le sans le remplir. Et si l'on vous demande au guichet comment vous vous portez, éludez poliment la question. Les caisses qui procèdent ainsi cherchent à savoir si vous êtes malade pour mieux vous écarter, bien qu'elles n'en aient pas le droit. Leur personnel est formé pour vous tirer les vers du nez...

Si tout se passe bien, vous recevrez un mois plus tard votre police d'assurance, mais l'adhésion ne sera effective que lorsque la nouvelle caisse aura averti l'an-

cienne que vous comptez parmi ses membres.

3. Résilier son ancienne assurance. Il suffit d'envoyer une lettre recommandée à votre assureur,

en mentionnant votre numéro d'assuré. Précisez que vous résiliez l'assurance de base et que vous gardez vos complémentaires chez lui, c'est essentiel (*lire la rubrique*

assurances du numéro d'octobre de Générations). La lettre de résiliation doit parvenir à la caisse le 30 novembre. Faites-en une copie et gardez le récépissé. ■

Les modèles d'assurance alternatifs

Il pullulent... dans une certaine anarchie. Une kyrielle de caisses accordent des rabais variables (entre 7 et 15 %, exceptionnellement 20%), aux assurés qui acceptent les contraintes du «modèle du médecin de famille» ou de la «télémédecine». Celui qui ne respecte pas les règles du jeu encourt des sanctions: certaines caisses lui demanderont de payer les frais médicaux.

Télémédecine. C'est le modèle le plus proposé, et aussi le moins contraignant. Il oblige l'assuré à appeler une centrale téléphonique médicale avant de consulter, sauf cas d'urgence. Mais nul n'est tenu de suivre les consignes données au bout du fil. L'assuré peut se rendre chez n'importe quel médecin, même si on lui a conseillé de se mettre au lit avec une tisane

et une bouillotte... On peut donc adhérer sans crainte à ce type d'assurance.

Modèle du médecin de famille. C'est beaucoup plus contraignant. L'assuré ne peut consulter un spécialiste ni se faire hospitaliser sans passer par son médecin de famille (un généraliste ou un interniste agréé par la caisse), sauf cas d'urgence ou pour certains contrôles gynécologiques et ophtalmologiques.

Ce modèle et ses variantes (réseaux de soins et HMO) est relativement intéressant dans les cantons où la prime est élevée. A Genève, par exemple, une dizaine de caisses le proposent à des tarifs concurrentiels. Par contre, dans les autres cantons romands, il vaut généralement mieux changer de caisse pour faire baisser sa prime.

Franchises à options

L'assurance de base impose une franchise minimale obligatoire de 300 francs. Les assurés qui prennent des franchises plus élevées (de Fr. 500.–, 1000.–, 1500.–, 2000.– ou 2500.–) bénéficient de rabais allant de 160 à 1760 francs par an. Combinée à un modèle alternatif, la franchise la plus élevée permet d'abaisser la prime de façon très importante, jusqu'à 50% au maximum. Mais si l'on tombe malade dans l'année, il faudra passer à la caisse... Il n'est donc pas judicieux de prendre une haute franchise si l'on est en traitement, si l'on a une santé fragile ou si l'on n'a pas de quoi déboursier la franchise en cas de pépin.

Délais de résiliation

La caisse doit avoir reçu la lettre avant le 30 novembre, en cas de:

- Changement de caisse maladie.
- Passage d'une haute franchise à une franchise plus basse.
- Résiliation d'une assurance avec rabais (médecin de famille, télémédecine, haute franchise, bonus, autres...) pour revenir à l'assurance standard de base avec franchise obligatoire de 300 francs.
- Passage d'une assurance avec rabais à une autre assurance avec rabais.